

**TÉMOIN
OU
VICTIME D'UN DÉLIT**

Appel téléphonique

17

Intervention
sur le terrain

Envoi SMS

**AUPRÈS DE LA VICTIME
ET /OU DES TÉMOINS**

**ENTREPRISES
ADHÉRENTES
AU DISPOSITIF**



ALERTE COMMERCE

**LA SÉCURITÉ DANS LES COMMERCES,
TOUS CONCERNÉS !**



Numéros d'urgence :

Police **17**

SAMU **15**

Pompiers **18**

Numéros utiles :

Police Municipale : **03 80 74 51 53**

Centre national des chèquiers volés :
08 92 68 32 08

Opposition CB : **08 92 705 705**

Accor Centre-Ville : **06 70 04 65 75**
(soutien aux personnes en errance)



Alerte Commerce, qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif **Alerte Commerce** permet à l'entreprise d'être prévenue rapidement par SMS d'un délit ou d'une tentative de délit commis à proximité de son établissement. Transmis directement sur son téléphone portable par les forces de l'ordre, ces messages visent à renforcer sa vigilance afin d'éviter la réitération des faits en sa défaveur ou celle des entreprises voisines.



Quel est son fonctionnement ?

- 1 Un commerçant victime d'un délit contacte le 17. Les délits concernés :
 - Vols à main armée,
 - Vols à l'étalage,
 - Escroquerie.
- 2 Les forces de l'ordre envoient un SMS à l'ensemble des adhérents sous l'intitulé **Alerte Commerce**.
- 3 La victime pourra être prise en charge par les forces de l'ordre en matière de démarches juridiques et administratives.



Comment s'inscrire ?

CCI Côte-d'Or
Marie-Valérie BOURGEOIS
Tel : 03 80 65 92 61 - Fax : 03 80 65 92 79
marie-valerie.bourgeois@cci21.fr
www.alerte-commerce-dijon.fr

TÉMOIN OU VICTIME, COMMENT UTILISER ALERTE COMMERCE ?



Rôle de l'entreprise

Appelez immédiatement le 17 (pour une diffusion rapide et efficace du message).

Donnez votre identité et le nom de l'entreprise.

A quelle adresse a lieu l'infraction ? A quel moment ?

Y a-t-il des victimes avec un préjudice corporel ?

Que s'est-il passé ? Quel type de délit était-ce ?

- Vol à main armée ou avec violence,
- Vol à l'étalage,
- Escroquerie
(faux moyens de paiement, à la fausse qualité, le vol au «rendez-moi»...).

Décrivez le ou les agresseurs : sexe, caractéristiques physiques, tenue vestimentaire, corpulence, accent ou autres particularités...

L'agresseur était-il armé ?

Direction de la fuite et par quels moyens (voiture, 2 roues, à pied...)?

Soyez le plus précis possible dans votre description, tout en restant concis.

Préservez les traces et indices (empreintes digitales, de chaussures...).



Rôle du 17

Une fois l'appel reçu, le 17 prend la décision d'envoyer un SMS **Alerte Commerce** à l'ensemble des adhérents, et d'intervenir sur le terrain.

Le SMS reprend les éléments suivants :

- Moment et lieu de l'agression,
- Type de commerce victime du délit,
- Type de délit.

Description de l'auteur des faits.

ATTENTION !

Le dispositif **Alerte Commerce** ne se substitue pas à l'intervention sur le terrain des forces de l'ordre.